



Procès Verbal Conseil d'Administration CCAS

Séance du lundi 30 septembre 2024 au CCAS

PRESENTS : Mmes ANTOINE Marie-France, BRUN Martine, CHIANTIA Annie GIROUD Jacqueline, HERNANDEZ Anne-Marie, IMBERT Sandrine, TROUILLEAU Maryline et Mrs AUDREN Dominique, BILLON PIERRON Robert, DA SILVA Raphaël, MARTIGNAGO Luc, PERMINGEAT Jean-François

EXCUSES : Mrs GUITTON Franck, et REVIL Christophe

ABSENTE : Mme SOLECKI Marie-Thérèse

POUVOIR : Mr GUITTON Franck à Mme IMBERT Sandrine

Invitées : Mélanie CARRIER, directrice CCAS et Laurine MEYER, Directrice Générale des Services

Après signature de la fiche de présence et validation du quorum (12 présents et 1 pouvoir) , Madame TROUILLEAU Maryline est nommée par le conseil d'administration en qualité de secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h41

Présentation de Laurine MEYER Directrice Générale des Services en poste depuis le 1^{er} Aout + tour de table et présentation des différents membres du Conseil d'Administration

Procès-verbal du précédent CA du lundi 1^{er} juillet 2024.

Pas de remarque particulière. Vote : à l'unanimité

Décisions prises entre les conseils d'administration entre le 25 juin et 22 septembre 2024.

19/09/2024	Récapitulatif financier sur les commissions aides facultatives	1 / 1
Pour la période du 23/06/2024 au 22/09/2024		

Commission exceptionnelle

Nature d'aide	Dossier présentés	Dossier acceptés	Dossier refusés	Montant accordés	Montant remis
Chèques Services	3	3	0	250,00	250,00
Secours divers	1	1	0	207,00	207,00
Sans natures d'aides	0	0	0	0,00	0,00
Total pour Commission exceptionnelle	4	4	0	457,00	457,00

- **Info diverses :**

Mouvement à la Résidence Magnolias :

Entrée Mme R le 28 juin appartement 15 ,

Entrée Mr C le 12 septembre appartement 11,

Décès Mme G fin aout, état des lieux le 23 septembre, appartement 14

ORDRE DU JOUR

- **Vote délibérations :**

N°	OBJET DES PROJETS DES DELIBERATIONS	Service
DEL22-2024	Budget prévisionnel 2025 RPA	FACP
DEL23-2024	Avenant n°2 : Dématérialisation des actes de la commande publique	FACP
DEL24-2024	Vote du règlement de fonctionnement des multi-accueils	CCAS
DEL25-2024	Tarifs location matériels RPE	CCAS
DEL26-2024	Vote des tarifs de l'EVS	CCAS

VOTE DES DELIBERATIONS :

DEL22-2024: Proposition de Budget Primitif 2025 du Budget Annexe RPA

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L315-15 et suivants précisant les dates de vote d'une proposition de BP transmise aux autorités de tarification.

VU les articles R314-15 et R314-162 du code de l'action sociale et des familles, précisant que le budget primitif de la RPA doit être présenté par section tarifaire.

CONSIDERANT que la RPA dispose de deux sections tarifaires (Hébergement et soins).

CONSIDERANT que le budget primitif 2025 de la RPA doit être soumis à validation des autorités de tarification.

PROPOSE la proposition de Budget Primitif 2025 dont les équilibres budgétaires par section sont les suivants :

-Fonctionnement section hébergement 346 351.00 €
-Fonctionnement section soins 37 821.00 €
-**Fonctionnement ensemble 384 172.00 €**

Le programme d'investissement est estimé à 23 380€ sous réserve du résultat d'investissement 2024.

RAPPELLE la proposition de BP 2025, doit faire l'objet d'une validation de la part des autorités de tarification qui peuvent le cas échéant en modifier le montant,

Luc MARTIGNAGO : Y a-t-il une anticipation faite quant à une éventuelle hausse des tarifs des fluides?

Mélanie CARRIER : Depuis l'inflation de 2022 chaque année une vigilance est apportée lors du travail des budgets concernant les fluides avec une marge relative.

En plus de cela, nous essayons de réfléchir à comment diminuer les couts annuels ? En 2025, nous envisageons la pose de têtes thermostatiques dans les parties communes de la résidence.

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL23-2024 Avenant n°2 : Dématérialisation des actes de la commande publique

Le Rapporteur EXPOSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 30/2017 du 27 novembre 2017 autorisant la signature de la convention entre la Préfecture de l'Isère et le CCAS de Claix, pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat,

Vu la délibération du 9 juin 2023 de l'adhésion de la commune au SITPI,

Vu la délibération DEL 30/2023 du 27 novembre 2023, adoptant l'avenant n°1 portant sur le changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électroniques des actes de la collectivité,

CONSIDERANT les évolutions réglementaires permanentes liées à la dématérialisation,

CONSIDERANT l'extension de cette dématérialisation aux actes de la commande publique, nécessite la signature d'un second avenant à la convention passée,

PROPOSE au Conseil d'Administration, après en avoir débattu, de se prononcer favorablement sur la mise en place d'un avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes de la commande publique au représentant de l'Etat

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL24-2024 Vote du règlement de fonctionnement des multi-accueils

Le Rapporteur RAPPELLE : les multi-accueils Cœur Village et Petit Prince sont des équipements municipaux gérés par le CCAS.

Considérant les évolutions de fonctionnements intervenus au sein de ces structures et afin de répondre au mieux à la demande des usagers et des institutions partenaires, des modifications ont été apportées au Règlement de fonctionnement.

Lecture en est faite.

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL25-2024 Tarifs location matériels RPE

Le rapporteur INFORME

Le Relais Petite Enfance participe à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel, une des missions est d'accompagner autour de l'accueil de l'enfant.

Le Relais Petite Enfance propose du matériel Petite enfance en location pour les Assistantes Maternelles du RPE de Claix :

- 1 poussette double,
- 2 poussettes triples,
- 2 Lits parapluie

Le rapporteur PROPOSE les tarifs suivants :

Location poussette :

- Forfait 1 mois : 15 € avec caution de 50 €
- Forfait 6 mois : 70 € pour toute la durée du prêt avec une caution de 100 €
- Forfait de 12 mois : 100 € pour toute la durée du prêt avec une caution de 120 €

Location lit parapluie :

- Forfait lit parapluie : 15 € pour toute la durée du prêt avec une caution de 50 €

La caution ne sera pas encaissée sauf en cas de dégradation du matériel.

Jacqueline GIROUD : Y a-t-il des besoins non-satisfaits en terme de mode de garde sur la commune de Claix après la commission des multi-accueils ?

Sandrine IMBERT : Il est évident que tous les dossiers n'ont pas une issue favorable pour une entrée en crèches mais les familles sont orientées auprès du Relais Petite Enfance pour avoir une présentation des modes de garde individuelles proposés sur la commune. Suite à la commission de 2024, il ne semble pas que des familles se soient retrouvées sans aucune solution de garde.

Mélanie CARRIER confirme qu'aucune famille n'a fait savoir son mécontentement.

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL26-2024 Tarifs des actions de l' Espace de vie sociale 2024-2025

Le Rapporteur INFORME le Conseil d'Administration des tarifs concernant les différentes actions de la rentrée 2024-2025 organisées dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale « la cascade ». Ces tarifs sont applicables jusqu'à votation de ceux de l'année scolaire suivante

1- LES ACTIONS GRATUITES

- Près de chez vous
- Ateliers familles autour des thématiques festives
- Appel Sol
- Accompagnement au départ en Vacances avec dispositif de la caf AVS
- Accompagnement individuel
- Temps festifs et conviviaux
- *La fête de la science*
- *La semaine européenne de réduction des déchets*
- *Marché de Noël*
- *Carnaval*
- *Fête de l'œuf*
- *Tous en fête*
- LAEP La Maisonnée avec la petite enfance
- Déclic Citoyen Places gratuites pour spectacles au Déclic

EN LIBRE SERVICE

- Truc et Troc
- Ordinateur en libre accès

LES PERMANENCES

- « Ma commune ma santé »
- Psychologue
- Médiateur conciliateur de justice
- Permanences numériques

2- LES ACTIONS PAYANTES

Avec proposition de tarifs au quotient familial pour les habitants de la commune

Quotient familial pris en compte : le plus récent

Ménages sans ressources sur le mois en cours : gratuit

2.1 ACTIONS REGULIERES OU PONCTUELLES

Tarif séance par foyer : atelier famille, repas partage, numérique ou autre

<i>Quotient familial</i>	Tarif en euros / par séance
< 1	0
De 1 à 400	1
De 401 à 620	2
De 621 à 900	3
De 901 à 1200	4
De 1201 à 1500	5
> 1501	6
Extérieur Claix	6

2.2 ACTIONS HEBDOMADAIRES / BIMENSUELLES

Tarif actions régulières par personne : Accompagnement à la scolarité, Couture

<i>Quotient familial</i>	Bimensuelles	Hebdomadaires
	Tarif en euros / par an	Tarif en euros / par an
< 1	0	0
De 1 à 400	7	15
De 401 à 620	10	20
De 621 à 900	13	25
De 901 à 1200	16	33
De 1201 à 1500	20	41
> 1501	25	50
Extérieur Claix	25	50

Inscription pour l'année, demi tarifs pour les entrées à partir de février de l'année en cours

2.3 SORTIES

Sorties dans l'année

Quel que soit le groupe qui propose la sortie

Gratuit pour enfant de 0 à 3 ans inclus

Lorsque la sortie nécessite un ticket TAG les habitants doivent le fournir.

- Sortie **SANS** transport collectif **SANS** entrée payante = **GRATUIT**

- Sorties **EN** transport collectif **OU** entrée payante/intervenant :

<i>Quotient familial</i>	Adultes et Enfants > 11 ans	Enfants de 4 à 11 ans
< 1	0	0
De 1 à 400	1,5	0,5
De 401 à 620	2	1
De 621 à 900	2,5	1,5
De 901 à 1200	3	2
De 1201 à 1500	3,5	2,5
> 1501	4	3
<i>extérieur Claix</i>	4	3

- Sorties **EN** transport collectif **ET** entrée payante ou intervenant :

<i>Quotient familial</i>	Adultes et Enfants > 11 ans	Enfants de 4 à 11 ans
< 1	0	0
De 1 à 400	3	1
De 401 à 620	4	2
De 621 à 900	5	3
De 901 à 1200	6	4
De 1201 à 1500	7	5
> 1501	8	6
<i>extérieur Claix</i>	8	6

Co voiturage : gratuité de la sortie pour l'adulte conducteur

2.4 SÉJOUR

1 séjour

Les tarifs ont été fixés pour le séjour selon le prix du séjour et au QF.

<i>Quotient familial</i>	Adultes et Enfants > 11 ans	Enfants de 4 à 11 ans
< 1	0	0
De 1 à 400	15	5
De 401 à 620	20	8
De 621 à 900	25	12
De 901 à 1200	30	16
De 1201 à 1500	35	20
> 1501	40	25
<i>extérieur Claix</i>	40	25

3- LES ACTIONS AVEC CONTRIBUTION

- Fête de l'œuf avec contribution : un paquet de chocolat par famille
- Temps conviviaux à la Cascade avec contribution : un plat par famille

Modalités de vote : à l'unanimité

CLOTURE DE LA SEANCE : 19h00

Prochain Conseil d'Administration le lundi 16 décembre au CCAS

Le Maire, Président du CCAS
Christophe REVIL

Par délégation, La Vice Présidente,
Sandrine IMBERT

